



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ
D'UTILISATION, D'ASSISTANCE ET DE
MAINTENANCE DES LOGICIELS CONCERTO
OPUS, MAESTRO OPUS, ESPACE CITOYEN
PREMIUM ET ESPACE CITOYEN PREMIUM
TEST**

**DÉCISION N° DM-20-081
EN DATE DU 05 MARS 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° AU-19-296 en date du 2 août 2019 relative à la passation d'un marché initial d'utilisation, d'assistance et de maintenance des logiciels CONCERTO OPUS, MAESTRO OPUS, ESPACE CITOYEN PREMIUM et ESPACE CITOYEN PREMIUM TEST ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, l'assistance et la maintenance des logiciels CONCERTO OPUS, MAESTRO OPUS, ESPACE CITOYEN PREMIUM et ESPACE CITOYEN PREMIUM TEST avec l'acquisition de 3 licences CONCERTO PRESTO OPUS ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter 3 licences CONCERTO PRESTO OPUS ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société ARPEGE de signer un avenant au contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance des logiciels CONCERTO OPUS, MAESTRO OPUS, ESPACE CITOYEN PREMIUM et ESPACE CITOYEN PREMIUM TEST ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ARPEGE – 13 rue de la Loire – CS 23619 – 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX représentée par son Président Monsieur Bruno BERTHELEME, l'avenant n°1 au contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance des logiciels CONCERTO OPUS, MAESTRO OPUS, ESPACE CITOYEN PREMIUM et ESPACE CITOYEN PREMIUM TEST.

Le montant annuel de cet avenant s'élève à 150,00 euros HT (cent cinquante euros)

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200305-lmc1H7183H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/03/2020 Date de Publication : 05/03/2020

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200305-lmc1H7183H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/03/2020
Date de Publication : 05/03/2020